

<https://enseignants.se-unsa.org/ISAE-pour-les-PE-quand-et-comment>



Enseignants de l'Unsa

ISAE pour les PE : quand et comment ?

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : vendredi 9 septembre 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

ISAE pour les PE : quand et comment ?

L'ISAE c'est 1200 euros pour les enseignants du 1er degré dès cette année scolaire 2016-2017.

Elle sera versée mensuellement dès le mois d'octobre, avec effet rétroactif (septembre+octobre).

Pour les personnels à temps partiel, le versement sera mensualisé, au prorata de la quotité de temps de travail.

Cette augmentation vient clôturer [un combat initié et mené par le SE-Unsa depuis 2011](#). Le SE-Unsa poursuit d'ailleurs ses interventions auprès du ministère pour les oubliés de l'Isae.

Le dossier de la rémunération des enseignants n'est pas pour autant clos : le SE-Unsa continue de participer activement aux négociations [PPCR](#) qui vont aboutir à de nouvelles augmentations.